

RÉMUSAT



Le crime de Raibaut Rémusat

Hommage aux Anjou de Provence en 1385, 86 pour la moitié du Caire. Il possède des biens à Malaucène et la montagne de Beaumont. Profitant de son alliance avec les pillards de Raimond de Turenne, Raibaut II assassine Guillaume de Pontis (l'autre coseigneur du Caire) le 20 juin 1391. Capturé, il est exécuté, avec 3 de ses fils, à Sisteron. Ses fiefs comtadins sont vendus par le légat du pape à son cousin Rostang Rémusat, seigneur de Beauvoisin, y compris des biens de Malaucène et la montagne de Beaumont.



Les REMUSAT de Seyne-les-Alpes, Marseille et Paris :
d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une hure de sanglier arraché d'or.

- Sources :
- ▶ 1 - Saurel, Hist. Malaucène
 - ▶ 2 - Regeste dauphinois (U. Chevalier)
 - ▶ 3 - JF Martel
 - ▶ 4 - Sommaire Archives du Dauphiné
 - ▶ 5 - Le crime de Raibaut Remusat le 20/6/1391. Revue des études historiques 1936
 - ▶ 6 - Feuillet de l'abbé Van DAMME curé de Rémuzat.
 - ▶ 7. Félix Brusset : histoire et généalogie des familles de Malaucène

A

Coseigneur de Rémuzat (3/8);
Sg de Montmaurin,
Tarendol, Cornillon
(h. 1330, 34 au dauphin)
La Bâtie du col de Soubeyran (1330),

Raibaut Ier
Rémusat
+1334

Bonnette
de ROSANS

hommage au dauphin,
le 25/7/1334, au Buis

Rémusat : biens à Malaucène

Cosg de Rémuzat (3/8), Montmaurin
Seigneur de La Bâtie du col de Soubeyran (1338),
Tarendol et Cornillon (1339). Hommage au dauphin
le 11/12/1338, viguier de Marseille (1365).
En guerre contre Raymond d'Agoult, ils
signent un traité de paix le 2/8/1379.

Guillaume
Rémusat
+>13/4/1365

Mabille
du CAIRE

filles de François
▶ 2

Dame du Caire, apporte
la moitié du Caire en dot,
l'autre moitié à Pierre de Pontis

Hommages au dauphin,
Humbert II, en 1338 et 1350
Commission de viguier de Marseille en faveur de
Guillaume de Rémusat, en date du 13 avril 1365 ;
Il accueille le pape Urbain V en avril 1367 à Marseille

Bertrand
Rémusat

Fils aîné, blessé v 1379
dans la guerre, avec son père.
c. Tarendol 1376

hérite d'1/3 des biens de son père ;
dame de La Bâtie du col de Soubeyran,
Tarendol et Cornillon, partie du Caire.
Hommage en 1390.
Elle hérite de 1/3 des biens de son père.

Noblette
Rémusat
+> 1390

Humbert-Antoine
TAPAREL
+> 1390

filis de Rolland,
coseigneur de Veynes

Cornillon, viguier de Marseille
héritier de ses parents (1/2 du Caire)

Raibaut II
Rémusat
+> 1399

Raymonde
SANCHUAUD
+>1399

Devant être exécuté,
il fut sauvé et caché
par son beau-père
Amiel d'Agoult, viguier de Marseille,
puis prit "la montagne" (le maquis).

Nicolas
Rémusat
+>17/5/1406

Catherine
d'AGOULT
+> 1406
filles d'Amiel & de
Catherine de La Roche

dame de Melve
et La Motte

Barral
Rémusat
+ 1391
exécuté sur
l'échafaud à Sisteron

Porchon
Rémusat
+ 1391
exécuté sur
l'échafaud à Sisteron

Cornillan
Rémusat
+ 1391
exécuté sur
l'échafaud à Sisteron

Claude
Rémusat

Hélione
de MONTBLANC
des biens à Seyne, au Castellet
et à Guillaumes

Pierre
de Rémusat

Jeanne
de DOMINICI

2 garçons dont Claude
2 filles

Branche
de Seyne-les-Alpes

Florent
Rémusat
aubergiste
à Nice

Pierre
Rémusat
hérite des biens
à Guillaumes

Premier Consul
de Guillaumes
en 1442

André
Rémusat
hérite des biens
de Seyne

consul de Seyne
en 1437

Descendance
à Aix

Honoré
Rémusat
° Seyne-1483,
Consul
de Guillaumes

1 1450 Jeanne DOMINICI
Guillaumes

2 >1450-1460 Marie de SAVORNIN
Seyne

2 Antoine d Rémusat +>1542 v 1525 Marie RICHAUD du LAUZET
Seyne

Antoine Rémusat +20/1/1576 Seyne v 1545 Béatrice MARTIN +<1569

D